



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation académique
aux relations
européennes et
internationales et à la
coopération

2013-2014/n°

Affaire suivie par
Marjorie COSTE

Téléphone
02 62 48 12 89
02 62 48 14 38
Fax
02 62 48 11 20
Courriel

dareic.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 9 septembre 2014

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de
l'Éducation nationale du 2nd degré et inspecteurs de
l'Éducation nationale du 1^{er} degré,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires publiques et privées sous contrat,
s/c Monsieur l'inspecteur d'académie-directeur
académique adjoint des Services de l'Éducation
nationale.

**Objet : Orientations académiques et modalités d'actions d'ouverture à
l'international dans les 1^{er} et 2nd degrés.**

Le renforcement de l'ouverture internationale de notre académie, par le biais de projets locaux de mobilité physique ou virtuelle, connaît depuis quelques années un développement certain. La professionnalisation progressive des acteurs et l'engagement croissant des établissements ont permis d'enrichir les opportunités offertes à nos élèves, étudiants et enseignants malgré les contraintes budgétaires.

Le développement de la coopération régionale et le rayonnement international de l'académie constituent un axe fort du nouveau contrat d'objectifs avec l'administration centrale pour les quatre prochaines années. La richesse de notre situation géographique, en voisinage de pays francophones, anglophones, lusophones, arabophones et sinophones, et la plus-value éducative des actions innovantes que vous conduisez participent à cette action internationale. Je vous demanderai donc d'accorder une attention particulière à l'enrichissement de l'offre éducative dans ce domaine.

Des dispositifs et programmes d'envergure existent tant au niveau européen qu'aux niveaux national et académique pour soutenir les projets et constituent de précieux leviers. L'implication du plus grand nombre est essentielle. Sous l'égide de la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC), un soutien logistique est apporté aux équipes pour tous types de projets.

Depuis 2011, l'action de la DAREIC est renforcée par le réseau des Enseignants Référents pour l'Action Européenne et Internationale (ERAIE). Ce réseau contribue



2/2

largement à la multiplication et à la diversification des projets. J'encourage donc vivement les chefs d'établissements n'ayant pas encore d'ERAEI à en nommer un et les circonscriptions à identifier au moins trois personnels chacune.

J'attire votre attention sur la prédominance actuelle des voyages scolaires sur les échanges scolaires. Il vous appartiendra d'infléchir progressivement les pratiques en privilégiant l'organisation de mobilités d'élèves dans le cadre de partenariats scolaires avec ou sans réciprocité. L'impact des actions réalisées s'en trouvera renforcé et les coûts des mobilités pourront ainsi être réduits. Les projets à destination de l'Allemagne sont à cet égard particulièrement exemplaires.

Dans cette optique, le partenariat scolaire s'impose en clef de voûte d'une ouverture internationale riche et pérenne. La mobilité ne constituant pas une fin en soi, les échanges virtuels sont également à initier ou à développer. Les priorités géographiques de l'académie restent l'Europe et l'ensemble de l'océan Indien (îles du premier cercle et pays du grand océan Indien).

Enfin, je vous rappelle que la mobilité des élèves et des étudiants est encadrée par des règles strictes que vous retrouverez dans la circulaire relative aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée du 3 août 2011 et doit faire l'objet d'une déclaration impérative auprès de la DAREIC dans un délai d'un mois minimum avant le départ. J'appelle également à la plus grande vigilance sur l'encadrement des mobilités individuelles d'élèves et d'étudiants notamment lors des stages en entreprises à l'étranger. La sécurité de nos élèves et étudiants reste une question majeure dans tout projet de mobilité et engage la responsabilité de chacun. Aussi, j'ai souhaité qu'un groupe de travail académique, coordonné par la DAREIC, élabore très prochainement un guide pratique qui simplifiera l'organisation de vos actions dans ce champ.

Je vous remercie pour votre mobilisation.

Le Recteur

Thierry TERRET